

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES  
AU SUJET DU PREAVIS No. : 6/19**

**« Point I », place de la Gare**

<i>Objet</i>	Création d'un point d'information touristique à côté du Centre des Jeunes, Place de l'Ancienne Gare et coût de la 1ère année d'exploitation
<i>Opération proposée</i>	Investissement / Dépense d'exploitation
<i>Réalisation</i>	Printemps-été 2019
<i>Coût de l'opération</i>	Investissement : 10'000.- (cf note 1) Budget d'exploitation pour 2019: 12'000.-
<i>Financement</i>	Trésorerie courante ou emprunt
<i>Durée d'amortissement (partie investissement)</i>	Immédiat par prélèvement sur compte 9282.02 du bilan : Investissements futurs (crédeur le 19.03 de Frs 647'824.-)
<i>Plan d'investissement</i>	Non prévu
<i>Impact sur comptes de fonctionnement</i>	Supplément de 12'000.- par année (cf note 2)

**Notes**

1. Le préavis précise au point 11 que la SDA restera propriétaire du chalet qu'elle finance. L'investissement communal n'est alors constitué que des travaux préparatoires, soit de CHF 10'000.- ; eux seuls peuvent être amortis. Pour cette raison, la cofin propose un amendement.
2. Les coûts d'exploitation annuels pourront être abaissés à 8000.- dès dénonciation du contrat de 4000.- nous liant au kiosque.

**Remarque**

La cofin apprécie cette solution qui permet de maintenir les cotisations à l'ARCAM / MDT à 3.-/habitant (au lieu de 20.-) tout en conservant un contrôle local sur ces services.

**Amendement**

Le point 1 de la conclusion est modifié de la manière suivante :

1. *Accorde un crédit de Fr. 10'000.- TTC pour le préavis municipal n° 6/19 relatif au « Point I », Place de de la Gare*
2. à 5. Ces autres points restent inchangés.

**Conclusion**

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité, préavise positivement à l'octroi de ces crédits.

Aubonne, le 21 mars 2019, le rapporteur:  Guy Maurer